

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.



Étang d'Aubé

Proposé par : Office de tourisme Couserans Pyrénées

Validé par la FFRandonnée

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage d'activités touristiques qui vous fait

voyager"www.cirkwi.com/circuit/664897









Randonnée vous menant à un superbe étang de haute montagne entouré d'un massif granitique dont la dent de Mède. (Chemin technique)

TOPO/PAS À PAS

- 1/ Départ de la balade depuis le Cirque de Gérac; parking vers le fond du cirque 0.00 -1800m
- 2/ Monter vers l'Est par des lacets en direction du Col de Cerda.0.05
- 3/ Col de Cerda :prendre le chemin qui redescend 0.30

légèrement puis suit les courbes de niveaux, il est bien marqué sauf dans les traversées de pierrier.

- 4/ Etang d'Aubé 1.30
- 5/ retour par le même itinéraire (1 H 15

Cet itinéraire est délivré après expertise par les comités départementaux. Il répond aux critères de qualité définis par la FFRandonnée.

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

Accès routier:

De Seix direction Guzet Neige jusqu'au site de Prat Mataou, juste avant le terminus de la route prendre à droite direction « Col d'Escots » par une piste sur 2 km jusqu'au col d'Escots (restaurant d'altitude), puis continuer sur 3 km jusqu'au cirque de Gérac (parking)

PÉRIODE D'OUVERTURE

Du 01/05 au 31/10.

Sous réserve de conditions d'enneigement.

ENVIRONNEMENTS

En montagne

Présence de troupeaux et chiens de protection

NATURE DU TERRAIN

Cailloux

Terre

RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :

TOP 25 IGN 20480T Aulus les Bains - Mont Valier

CONTACT

Téléphone : 05 61 96 26 60

Email: contact@tourisme-couserans-pyrenees.com

Site web: https://www.tourisme-couserans-pyrenees.com/

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Vous êtes au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises.

Nous vous encourageons à adopter un comportement responsable dans ce milieu fragile et partagé.

- Rester sur les sentiers et emporter ses déchets.
- Observer la flore sans la cueillir.
- Rester discret, pour les animaux sauvages.

- Dans les zones d'estive, penser à refermer les clôtures et barrières. Ne pas approcher ni nourrir les animaux. Si un Patou (chien de protection des troupeaux) s'approche de vous, écartez-vous lentement et calmement. Pas de grands gestes ni de cris, même s'il aboie, car il vous considérerait comme une menace. S'il vous suit, ignorez-le.
- La baignade dans les lacs est déconseillée. La crème solaire (même bio !) et autres cosmétiques sont source de pollution dans ce milieu fragile.
- Le bivouac est autorisé, mais seulement entre 19h et 9h, et à plus d'une heure de marche d'un parking.
- En période de sécheresse tout feu est interdit. Dans les autres cas, les feux sont autorisés seulement à plus de 200m d'une forêt. Préférer les réchauds aux foyers naturels.
- En cas de rencontre, très peu probable, avec un ours (qui cherche à tout prix à nous éviter) : manifestez-vous calmement, éloignez-vous progressivement, et ne courrez pas.